

Délibération n°CA-2022-03 Création de postes

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 14 décembre 2021
Présents : 16 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 19
Procurations : 3

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY		X	
M. Benoît CORNU		X	
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY	X		M. Benoît CORNU
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT		X	
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X		Mme M. PEQUIGNOT
Mme Isabelle ARNOULD		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		M. Thierry BORDOT
M. Thierry BORDOT		X	
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET		X	
M. Frédéric BURGHARD		X	
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON		X	
M. Francis ABRY	X		
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	X	
Mme Karine GUILLEREY		X
M. Laurent SEGUIN		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSET		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		X
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		X
Mme Corinne BONNARD		
Mme Isabelle GEHIN		X
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI	X	
Mme Corinne JEANPARIS	X	
Mme Christelle CLEMENT		X
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		X
M. Gabriel CHARBONNIER		
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Michel VILBOIS, préfet de la Haute-Saône		X
Mme Aurélie CONTRECIVILE, directrice des services du cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction

L'an deux mille vingt-deux, le dix février, à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Monsieur Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment l'article 41, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable émis par les membres du Comité technique lors de la réunion du 1^{er} février 2022.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME** rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le système de gestion des appels, des alertes et des opérations (SGA-SGO) du SDIS 70 et de ses interfaces avec les différents systèmes de gestion dans le contexte du programme national unifié NexSIS 18-112 est amené à évoluer fortement.

Les effectifs au sein de notre service des systèmes informatiques et de communication ont besoin d'être renforcés quantitativement et qualitativement ; un appel à candidatures a ainsi été ouvert l'an dernier s'agissant d'un poste d'administrateur SGA-SGO pouvant relever des cadres d'emplois des techniciens territoriaux ou des ingénieurs territoriaux.

La candidature d'un agent par voie de mutation a retenu toute mon attention ; le recrutement pourrait être envisagé d'ici le 1^{er} avril 2022. Pour rappel, la mutation doit être réalisée à grade équivalent.

Aussi, il est proposé à l'assemblée la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet, ainsi que l'inscription des crédits budgétaires nécessaires, afin de pouvoir procéder à l'embauche par voie statutaire de la personne précitée.

Conformément à l'article 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, cette création de poste fera l'objet d'une déclaration légale auprès du centre de gestion, sur le portail internet idoine.

Décision

Les membres du conseil d'administration approuvent, **à l'unanimité**, la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à temps complet, ainsi que l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à cette embauche par voie statutaire.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20220210-CA-2022-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2022

Affichage : 15/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Yves KRATTINGER